



Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

2023/05 – 3 sur 7

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi quinze mai, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 11/05/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14 <i>Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Edith ABDESLAM</i>
Votants : 17 <i>Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES, Annick DAGIEU donne pouvoir à Françoise HOSTALIER, Caroline GAUTIER donne pouvoir à Lydie BRUEY</i>
Absents excusés : 5 <i>Valérie DESQUESNE, Annick DAGIEU, Florent PREVOST, Isabelle TALARD, Caroline GAUTIER</i>
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Convention pour la gestion des marchés nocturnes saisonniers – été 2023

Monsieur le maire présente la convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire, La S.A.S. LES FILS DE MADAME GERAUD, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 449 513 639, dont le siège social est situé 27 Boulevard de la République à LIVRY-GARGAN (93190), représentée par son mandataire, la S.A. « GERAUD GESTION », en la personne de son Président Directeur Général, organisera le déroulement des marchés nocturnes saisonniers le jeudi pour l'été 2023.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) les membres du conseil municipal décident :

- D'APPROUVER les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise en œuvre des marchés nocturnes saisonniers,
- D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention.

P.J. Convention

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20230515-COM2023-05-3-7-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023